

PROCÈS VERBAL CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

2021-2022

Séance ordinaire 3

Date : mardi 22 février 2022

Lieu : Vidéoconférence, Plateforme Teams.

Séance ordinaire – 3

Présences

Membres du personnel

Chloé Cabral, enseignante
Jean-François Dubé, spécialiste
Cathy Laroche, enseignante
Lyne Ste-Marie, enseignante
Pascale Lidji, professionnelle

Parents

Kim Collin (Présidente)
Jérôme Pépin
Marie-France Pineault
Pascale Robert
Christine Fugère
Johanne Richard
Jacynthe Lacasse

Direction

Julia Wellens, directrice

Public

Fay Fung (parent)

Absences :

Mme Marie-Claude Valcourt, enseignante
Élizabeth Oliveri, Technicienne en service de garde
Yoann Dericksenn, parent

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum (D)
Quorum atteint, ouverture de la séance à 18h35
Résolution **CÉ-NDG/22-02-22/01**
2. Adoption de l'ordre du jour (D)
Sur proposition de M. Pépin, appuyé par Mme Robert, l'ordre du jour est adopté.
Résolution **CÉ-NDG/22-02-22/02**
3. Adoption du procès-verbal du 14 décembre 2021 (D)
Sur proposition de Mme Richard, secondé par Mme Fugère, le procès-verbal du 14 décembre 2021 est adopté.
Résolution **CÉ-NDG/22-02-22/03**
4. Suivis du procès-verbal
 - 4.1 Campagne de financement: sapins de Noël (I)
La campagne a donné un profit net de 644\$. Les fonds seront utilisés pour les finissants (Cérémonie et fête). Merci à l'OPP pour l'organisation de la levée de fonds.
5. Période de questions du public (I)
Pas de questions
6. Mot de la directrice
 - 6.1 Photo scolaire 2022-2023 (D)
 - Suite à des insatisfactions avec la compagnie actuelle, la direction propose la compagnie « Pomme Verte », qui offre un tarif intéressant et une variété de fonds.
 - Les parents et le personnel apprécient le format de photo en classe, en fond naturel. Plusieurs aimeraient la possibilité de faire les photos de groupe dans la classe extérieure.

Sur proposition de M. Dubé, secondé par Mme Lidji, la résolution suivante est adoptée :
Si le Sudio « Pomme Verte » peut offrir des photos en classe et une photo de groupe dans la classe extérieure, cette compagnie sera retenue. Si ce n'est pas possible, le CE analysera d'autres offres de service qui seront discutées au prochain CÉ.

Résolution **CÉ-NDG/22-02-22/04**

6.2 Budget : attestation des sommes reçues du MEQ (D)
Mme Wellens présente les mesures dédiées et protégées

Sur proposition de Mme Richard, secondée par M. Pépin, le CÉ émet la résolution suivante :

**RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
CONFIRMATION DES MONTANTS REÇUS PAR L'ÉTABLISSEMENT POUR LES MESURES
PROTÉGÉES
Année scolaire 2021-2022**

Résolution # CÉ-NDG/22-02-22/05

Le conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-de-la-Garde confirme que son centre de services scolaire lui a transféré un montant de 86 422.00\$, dans le cadre des mesures protégées pour l'année scolaire 2021-2022.

Le conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-de-la-Garde confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

Résolution CÉ-NDG/22-02-22/05

6.3 *Carnaval des neiges* (I)

- Semaine thématique vestimentaire, activités hivernales, journée festive le 25 février avec bingo et activités hivernales dans 9 stations.

6.4 *Redoublement 22-23* (I)

- L'équipe école commence à discuter des possibles reprises d'années pour l'an prochain, afin de planifier les groupes (demande ministérielle)

6.5 *Calendrier scolaire 22-23* (I)

- Deux calendriers sont proposés et présentés au CÉ, un à 2 étapes, l'autre à 3 étapes, puisque le Ministère n'a pas encore fourni l'information sur l'organisation 22-23.

6.6 *Horaire de l'élève 22-23* (D)

- La direction présente un horaire de l'élève 22-23 identique à celui de 21-22, horaire élaboré après consultation de l'équipe enseignante.

Sur proposition de Mme Richard, secondée par Mme Leduc, l'horaire est adopté.

Résolution CÉ-NDG/22-02-22/06

6.7 Grille-matières 22-23

- La direction présente La grille matière proposée pour 22-23. Celle-ci est identique à celle de 21-22.

Sur proposition de Mme Leduc, secondée par Mme Robert, la grille-matière est adoptée.

Résolution **CÉ-NDG/22-02-22/07**

6.8 Sortie éducative en 3e année au camp Bout en train (D)

- Mme Cabral propose une sortie pour les 3^e années au camp Bout en train en mai (remplacement de la sortie initialement prévue en hiver), départ 7h30, retour 19h30. Inclut deux repas, collations et activités sur place.
- Coût par élève de 89,72\$.
- Les enseignantes ont fait un sondage auprès des parents de 3^e année; 93% des parents approuvaient ce coût. Certains parents ont aussi proposé de faire des dons.
- Pour réduire le coût, une campagne de financement sera organisée. 3 journées collation spéciales pour l'ensemble de l'école (lait au chocolat et galettes, 5\$/ collation, profit net 1,92\$). Cela permettrait de réduire le coût par élève.
- La direction rappelle que l'école absorbera le coût de la sortie pour des élèves qui, pour raisons financières, ne pourraient participer à la sortie.
- Les parents et membres du personnel discutent à nouveau du coût élevé, qui se justifie par le transport puisque les nuitées ne sont pas possibles compte tenu du contexte sanitaire.

La sortie des 3^e années est adoptée, sur proposition de Mme Ste-Marie, secondée par Mme Fugère

Résolution **CÉ-NDG/22-02-22/08**

6.9 COVID-19 (I)

- Bien que les cas ne soient plus déclarés à la santé publique et au CSSMB, le suivi quotidien des absences, isolement et tests rapides réalisés à l'école est maintenu de façon rigoureuse à l'interne.
- Un parent demande quel est le taux d'absentéisme du personnel lié à la Covid. Il serait assez bas (1 à 2 membres du personnel, tous corps d'emploi confondu)
- Un membre du personnel demande si des fermetures de classe sont encore possible, oui, si 60% d'absent on bascule en enseignement à distance, ce qui n'est pas arrivé.

7. Mot de la présidente (I).

7.1 Correspondance et communications

La présidente rappelle aux membres d'écouter les capsules de la formation obligatoire pour les membres du conseil d'établissement.

<https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire/>

7.2 Mandat de l'O.P.P.

- L'OPP souhaite proposer un Projet avec Velo Québec (« Cycliste averti »). M. Dubé et la direction ont pris connaissance des informations. Ce serait un programme contraignant en termes d'organisation pour le cours d'éducation physique (6h d'enseignement en éducation physique et 6h d'enseignement théorique). Pour cette année, ce serait trop difficile.
- M. Dubé informe le CÉ qu'il organise une sortie en vélo avec les élèves du 3^e cycle.

8. Mot de la déléguée au Comité de parents (I)

Le délégué est absent

9. Mot du service de garde (I)

La représentante du SDG est absente

10. Mot du personnel (I)

- Mme Lidji présente les activités des professionnelles en orthophonie et psychologie (ateliers, suivis, évaluations)
- En 4^e année, Mme Leduc mentionne la préparation aux examens ministériels (date reçue), et information reçue pour le programme d'anglais intensif pour les élèves intéressés
- Mme Ste-Marie : dictée PGL, et la campagne de financement a été un succès aussi. Les parents seront informés de la façon dont les fonds seront utilisés.

11. Questions diverses : pas de question

12. Levée de l'assemblée (D)

L'assemblée est levée à 19h47, sur proposition de Mme Richard, secondée par Mme Pineault

Résolution **CÉ-NDG/22-02-22/09**